

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 1<sup>er</sup> février 2017**

---

Communication n° 01/02.2017

Objet: employés communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune.

Dans le courant de l'année 2017, sept collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (six en 2016). Il s'agit de:

- M<sup>me</sup> Melissa Champod, collaboratrice au service administratif, pour 5 ans de services,
- M<sup>me</sup> Fabienne Cloux, responsable de l'accueil de midi, pour 5 ans de services,
- M<sup>me</sup> Nathalie Bataillard, monitrice d'accueil à la Cabane des Jeunes et responsable de la cantine, pour 5 ans de services
- M<sup>me</sup> Roxane Métraux, responsable de la Cabane des Jeunes, pour 5 ans de services
- M. Tommaso Melchiorre, responsable des bâtiments pour 5 ans de services
- M<sup>me</sup> Blandina Ribeiro, aide-concierge au collège du Cherrat, pour 20 ans de services
- M. Christophe Cotting, responsable du SUPCI, pour 20 ans de services

Nous les remercions pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1<sup>er</sup> février 2017/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35*